



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 074 / 2017 DU 24 AOUT 2017

Approuvant la décision modificative n° 2 du budget annexe des déchets pour l'exercice 2017.

Date de convocation : 17 août 2017	L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre août, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.								
Date d'affichage : 17 août 2017									
Date d'affichage du compte-rendu : 25 août 2017									
Date d'affichage de la présente délibération : - 1 SEP. 2017									
Résultats des votes :	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.								
<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	30	POUR	30	CONTRE	00	ABSTENTION	00	Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.
VOTANTS	30								
POUR	30								
CONTRE	00								
ABSTENTION	00								
La délibération est adoptée à l'unanimité.	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>08</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	22	PROCURATION	08		
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	22								
PROCURATION	08								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	x		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	x		
M. Abel TEMARII	x		
Mme Marie Madeleine MAO		x	
M. Félix ATEM	x		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	x		
M. Heimana TAURAA	x		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	x		
M. Yvonnick RAFFIN		x	
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		x	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	x		
Mme Miriama MACE		x	Thilda HAREHOE
M. Jean-Claude PAQUIER		x	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	x		
M. Léon MAKE	x		
Mme Maire SVARC	x		
M. Christophe TAURAATUA	x		
M. Samuel MOO SUNG	x		
M. Maono TERE		x	
M. Christophe TEAO	x		
Mme Riveta URAHUTIA		x	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE		x	Christophe TEAO
Mme Taiana TEPU née THUNOT		x	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE		x	Kapo MOU KAM TSE
Mme Rosana TEHOIRI	x		
M. Kapo MOU KAM TSE	x		
Mme Keehi WONG		x	Rosana TEHOIRI
Mme Raiarii TETOOFA	x		
M. Irvine Tekohututoua PARO	x		
Mme Béatrice VERNAUDON	x		
Mme Maiana BAMBRIDGE	x		
M. Théodore TETUAETARA	x		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	x		
TOTAL	22	11	08 procurations

DELIBERATION N° 074 /2017 DU 24.08.2017**Approuvant la décision modificative n° 2 du budget annexe des déchets pour l'exercice 2017.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 029/2017 du 30 mars 2017 portant approbation du budget primitif du service public des déchets (budget annexe) pour l'exercice 2017 ;
- VU la lettre n° HC/40619/SAIDV/BCL/hu du 24/04/2017 de la Subdivision administrative des îles du vent ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Des modifications au budget annexe des déchets pour l'exercice 2017 doivent être apportées pour inscrire un complément de crédits afférents aux amortissements du coût de l'acquisition et de la livraison des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables ménagers.

Après en avoir délibéré en sa séance du 24.08.2017 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le budget annexe des déchets de l'exercice 2017 est modifié comme suit :

1- En section de fonctionnement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
60628	Autres fournitures non stockées	900 000	0	0	0
	S/Total 1	900 000	0	0	0
		-900 000		0	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0	900 000	0	0
	S/Total 2	0	900 000	0	0
		900 000		0	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	900 000	0	0	0
S/Total 2	0	900 000	0	0
Total Général	900 000	900 000	0	0
	0		0	

2- En section d'investissement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
13148	Subventions d'équipement transférables (Autres communes)	0	0	900 000	0
	S/Total 1	0	0	900 000	0
		0		-900 000	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
28158	Amortissements Autres (Mat.et outillage de voirie)	0	0	0	900 000
	S/Total 2	0	0	0	900 000
		0		900 000	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	0	900 000	0
S/Total 2	0	0	0	900 000
Total Général	0	0	900 000	900 000
	0		0	

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché,

Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **28 AOUT 2017** et publication du **- 1 SEP. 2017**

Pour le Maire absent,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} Adjoint

